

18/07/2014

## À Gignac, un conseil municipal à l'avant-goût de vacances

Ce dernier conseil municipal avant les vacances s'est déroulé dans une ambiance courtoise entre les différents groupes. Il est vrai que parmi les 26 délibérations à l'ordre du jour aucune n'était de taille à enflammer les débats, même si, il est vrai, certaines concernant des augmentations de divers tarifs ont été animées. Ce conseil a débuté par la modification du tableau des emplois et la création de deux postes d'adjoints d'animation. Emploi également pour l'embauche de vacataires pour assurer l'encadrement et l'animation des dispositifs suivants : accueils collectifs de mineurs et temps d'activités périscolaires. Concernant justement le périscolaire, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité envisage de faire appel à des enseignants volontaires qu'elle rémunérerait à un taux horaire compris entre 19,45€ et 24,04€ selon le statut.

Après la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), il a été décidé de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal celui de représentants suppléants. La municipalité a profité de ce conseil pour faire part aux Gignacais de son souhait de créer un service archives, "il s'agit donc de l'expression d'une volonté politique d'amélioration du service public pour satisfaire un besoin". Le conseil municipal est ensuite devenu un peu plus ani-



Face à l'opposition qui a dénoncé les augmentations de différents tarifs municipaux, la majorité s'est longuement expliquée sur ces choix.

/PHOTOS M.S.

me lorsqu'il s'est agi de la délibération concernant les nouveaux tarifs de la restauration municipale pour le 3<sup>e</sup> âge, le portage à domicile ou encore les agents municipaux. Le repas en foyer 3<sup>e</sup> âge passe de 5€ à 6,50€, soit 30% d'augmentation, celui des agents communaux passe de 6€ à 7€ pour ceux de la catégorie A, soit 16,66% de hausse. Pour les catégories B et C, les tarifs sont inchangés soit 5€ et 4€. Le repas portage à domicile passe de 6€ à 8€, augmentation, là aussi, de 33%, et le repas exceptionnel pour les manifestations d'associations est en hausse également passant de 7€ à 9€.

Ces tarifs seront en vigueur au 1er septembre. Le groupe FN a dénoncé ces augmentations et a voté contre, comme l'autre groupe d'opposition.

Une opposition unie également contre la délibération suivante qui concernait les tarifs des séjours, colonies et week-end familles. Plusieurs prix ont été proposés, tenant compte du quotient familial, sept contre quatre avant. Ainsi, pour les séjours et colonies la grille tarifaire va de 18€ à 40€ contre 18€ à 30€ précédemment. Celle du week-end familles oscille entre 29€ et 68€, contre 29€ et 50€ ; pour les enfants elle va de 15€ à 55€. Enfin,

le repas pris dans les cantines par les enseignants passe de 3€ à 4,50€.

Ce conseil municipal s'est achevé sur plusieurs dénominations de voies publiques. Le chemin menant au centre de loisirs s'appellera désormais "chemin des minots"; une voie privée quartier de Laure a été baptisée "allée des platanes"; Une autre au quartier des Pielettes portera le nom d'"impasse Féline"; au chemin du Vignon, une impasse a été dénommée "impasse de l'Oustau"; et, enfin, la place des templiers, c'est le nom qui a été donné à celle située près de la rue de la Nerthe.

M.S.

